

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

### Séance ordinaire du 6 décembre 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 6 décembre 2010 à 19h30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

#### 1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19h30.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

##### M.B. 2010-12-06-279

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - A- Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010
  - B- Séance extraordinaire du 15 novembre 2010
4. Période de questions
5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
  - A- Suivi des procès-verbaux
  - B- Rapport de délégation de pouvoirs
  - C- Suivi du projet de voirie
  - D- Rapport sur la situation financière
6. Rapport du maire
7. Rapport de l'inspecteur municipal
  - 7.1 Urbanisme
    - A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2010
  - 7.2 Hygiène
    - A- Usine d'épuration et réseau d'égout
    - B- Station de pompage et réseau d'aqueduc
    - C- Écocentre et site des lagunes
  - 7.3 Rapport du directeur des travaux publics
    - A- Travaux exécutés en novembre 2010

8. Rapport du CCU
  - A- Demande de dérogation mineure #2010-02 – 96 chemin Deschênes
9. Présentation des comptes
  - A- Approbation de la liste des virements de crédits
  - B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles
  - C- Approbation de la liste des comptes à payer
10. Sécurité incendie
  - A-
11. AREV – Association de la route de l'eau vive
12. MRCVG
13. Poste de responsable de la bibliothèque – Confirmation d'embauche
14. Assurances générales de la municipalité
15. Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes
16. Souper de Noël des élus et des employés municipaux
17. Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011
18. Avis de motion pour adopter un règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2011
19. Politique de gestion contractuelle
20. Postes de préposé à la patinoire – Confirmation d'embauche
21. Correspondance
22. Varia
  - A- Bancs de parc
  - B- Régime de retraite des employés municipaux (RREMQ)
  - C- Contrat d'entretien des chemins d'été
  - D- Analyses automnales de l'eau des piézomètres au site des lagunes
  - E- Club de ski et planche 2011
21. Période de question
22. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

### **3. Adoption des procès-verbaux**

#### **A- Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010**

M.B. 2010-12-06-280

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **B- Séance extraordinaire du 15 novembre 2010**

Sujet qui sera traité lors de l'ajournement de la présente séance.

### **4. Période de questions**

Aucune question n'est posée.

### **5. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

#### **A- Suivi des procès-verbaux**

##### **A.1 Dossier du 13 rue Lecompte**

M.B. 2010-12-06-281

**Considérant** la résolution M.B. 2010-11-01-251 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2010 en ce qui concerne le dossier du 13 rue Lecompte;

**Considérant** que cette résolution consiste à demander au propriétaire du 19 rue Lecompte d'effectuer des travaux en vue de remettre dans son état initial le cours d'eau situé entre sa propriété et celle du 13 rue Lecompte;

**Considérant** qu'en date d'aujourd'hui 6 décembre 2010, le propriétaire n'a effectué aucun travail;

**Considérant** que dans la résolution M.B. 2010-11-01-251, aucune date limite n'est inscrite pour effectuer les dits travaux;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'imposer une date limite au propriétaire du 19 rue Lecompte afin qu'il exécute les travaux demandés. Cette date limite est fixée au 22 décembre 2010.

**Adoptée à l'unanimité**

**A.2 Demande de déneigement du chemin Fortin**

M.B. 2010-12-06-282

**Considérant** la demande écrite déposée par les propriétaires du 31 chemin Fortin à l'effet que la municipalité exécute le déneigement du chemin Fortin;

**Considérant** le rapport soumis par le directeur des travaux publics concernant cette demande;

**Considérant** la première demande reçue en janvier 2010 concernant ce sujet et ce, de la part du propriétaire du 95 chemin Fortin;

**Considérant** la largeur du chemin Fortin présentement;

**Considérant** les travaux à être exécutés afin de rendre possible le déneigement d'une partie du chemin;

**Considérant** l'entente verbale convenue avec le propriétaire de la ferme voisine du chemin, à l'effet de céder du terrain à la municipalité dans le but d'élargir le chemin et d'y aménager une virée utilisable par les véhicules de déneigement;

**Considérant** le croquis déposé par le directeur des travaux publics et accepté par le propriétaire de la ferme en ce qui concerne l'emplacement de la virée;

**Considérant** que l'entente verbale intervenue avec le propriétaire de la ferme devra être officialisée par voie écrite;

**Considérant** qu'après la propriété située au 43 chemin Fortin, la situation du chemin rend le déneigement impossible;

**Considérant** que les frais reliés aux travaux nécessaires pour améliorer le chemin en vue du déneigement seront pris à même la taxe sectorielle reliée à ce chemin;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de répondre positivement au propriétaire du 31 chemin Fortin et de procéder au déneigement d'une partie du chemin Fortin jusqu'au numéro civique 43, soit une distance de 0.55km. Il est de plus résolu de procéder aux travaux inscrits dans le rapport du directeur des travaux publics, travaux pour les années 2010 et 2011. La dépense reliée au déneigement sera imputée au poste « Contrat entretien chemins d'hiver » (02-330-00521).

**Adoptée à l'unanimité**

### **A.3 Déneigement du chemin Lajeunesse**

M.B. 2010-12-06-283

**Considérant** la portion présentement déneigée du chemin Lajeunesse;

**Considérant** que les utilisateurs de ce chemin ne peuvent pas laisser leur véhicule stationné dans la virée utilisée par l'entrepreneur et ce, lors de toute la période hivernale;

**Considérant** que le déneigement n'est donc d'aucune utilité;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'enlever le chemin Lajeunesse (distance de 0.88km) dans la liste des chemins à être déneigés dans le contrat d'entretien des chemins d'hiver #2010-08 et ce, pour les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013

**Adoptée à l'unanimité**

### **B- Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2010-12-06-284

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélaïr, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2010, pour un montant de 5144.97\$.

**Adoptée à l'unanimité**

### **C. Suivi du projet de voirie**

Le suivi du projet de voirie et le suivi relatif aux chemins sectoriels sont déposés et ce, pour les travaux effectués en date du 30 novembre 2010.

### **D. Rapport sur la situation financière**

Sujet qui sera traité lors de l'ajournement de la présente séance.

### **6. Rapport du maire**

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de novembre 2010 et il résume les principales activités tenues durant ce mois.

### **7. Rapport de l'inspecteur municipal**

## 7.1 Urbanisme

### A- Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2010

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de novembre 2010 sont déposées.

### B- Dossier en infraction – 23 chemin Deschênes Est privé

M.B. 2010-12-06-285

**Considérant** que l'infraction dont il est question dans ce dossier remonte à quelques années;

**Considérant** les diverses communications qui ont eu lieu entre l'inspecteur et le propriétaire du 23 chemin Deschênes Est privé;

**Considérant** l'avis d'infraction envoyé par l'inspecteur municipal en janvier 2009;

**Considérant** qu'en octobre 2010, cette propriété est toujours en infraction relativement à la réglementation encadrant les roulottes;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'envoyer une mise en demeure au propriétaire du 23 chemin Deschênes afin que ce dernier respecte la réglementation municipale. La documentation relative aux infractions sera aussi envoyée avec la mise en demeure.

**Adoptée à l'unanimité**

### C- Dossier en infraction – 2 chemin Carle

#### **Note au procès-verbal**

Un mandat est donné à la directrice générale afin que cette dernière envoie une lettre au propriétaire du 2 chemin Carle afin que ce dernier prenne les dispositions afin de rendre conforme les travaux en exécution sur sa propriété.

## 7.2 Hygiène

### A- Usine d'épuration et réseau d'égout

### B- Station de pompage et réseau d'aqueduc

### C- Écocentre et site des lagunes

M.B. 2010-12-06-286

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser la vidange de l'Écocentre, soit deux voyages à l'aide d'un camion de 70 verges. Cette dépense, au montant de 2350\$ plus taxes par voyage, sera imputée au poste « Éco-centre » (02-453-00-446).

**Adoptée à l'unanimité**

## 7.3 Rapport du directeur des travaux publics

## A- Travaux exécutés en novembre 2010

### Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a énuméré, lors de la rencontre de travail, les travaux exécutés en novembre 2010.

## 8. Rapport du CCU

### A- Demande de dérogation mineure #2010-02 - 96 chemin Deschênes

M.B. 2010-12-06-287

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire du 96 chemin Deschênes privé;

**Considérant** que cette dérogation consiste en l'installation d'une tente roulotte ne respectant pas les marges latérales;

**Considérant** la superficie de ce terrain, soit approximativement 628m<sup>2</sup>;

**Considérant** qu'avec cette superficie, il sera impossible de construire un bâtiment principal respectant les marges latérales réglementaires;

**Considérant** que la demande consiste à procéder à l'installation d'une tente roulotte avec les marges latérales suivantes : ±6.09 mètres du côté gauche et ±7.20 mètres du côté droit pour un total de ±13.29 mètres;

**Considérant** que les marges latérales réglementaires à respecter sont : un minimum de 6 mètres d'un côté pour un total minimal de 15 mètres pour les deux côtés;

**Considérant** qu'un permis pour une installation sanitaire a été accordé en 1984 pour cette propriété;

**Considérant** que pour l'émission d'un permis d'installation d'une roulotte, le terrain doit être cadastré et formé un lot distinct;

**Considérant** qu'une installation septique conforme est obligatoire avant l'émission d'un permis d'installation d'une tente roulotte;

**Considérant** la recommandation faite par les membres du comité consultatif d'urbanisme suite à l'étude qu'ils ont effectuée pour cette demande;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'accorder cette dérogation mineure à l'effet de procéder à l'installation d'une tente roulotte avec des marges latérales de ±6.09 mètres et de ±7.20 mètres tout en respectant les autres obligations inscrites dans la réglementation municipale, entre autres, le terrain doit être cadastré, l'installation sanitaire doit être conforme et ce, pour la propriété située au 96 chemin Deschênes dont le matricule est le 4816-83-1313.

**Adoptée à l'unanimité**

## 9. Présentation des comptes

A- Approbation de la liste des virements de crédits

B- Approbation de la liste des dépenses incompressibles

M.B. 2010-12-06-288

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2010 pour un montant total de 60532.19\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**C- Approbation de la liste des comptes à payer**

M.B. 2010-12-06-289

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 novembre 2010 pour un montant de 48819.66\$ et d'autoriser les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

**10. Sécurité incendie**

**11. AREV – Association de la route de l'eau vive**

**12. MRCVG**

**13. Poste de responsable de la bibliothèque – Confirmation d'embauche**

M.B. 2010-12-06-290

**Considérant** la résolution M.B. 2010-11-01-264 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2010;

**Considérant** le comité formé des conseillères Michelyne Bélair et Karo Poirier et de la directrice générale Claudia Lacroix;

**Considérant** la recommandation du comité;

**En conséquence**, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de procéder à l'embauche de Madame Stéphanie Boisvenue au poste de « Responsable de la bibliothèque ». Le taux horaire initial de Madame Boisvenue sera le taux convenu par les membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

La conseillère responsable du dossier « Bibliothèque », Michelyne Bélair, informe les autres membres du conseil que le projet de déménagement de la bibliothèque chemine et que le déménagement à l'école primaire de Bouchette sera possible dès septembre 2011.

**14. Assurances générales de la municipalité**

Sujet qui sera traité lors de l'ajournement de la présente séance.

## 15. Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes

M.B. 2010-12-06-291

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de fermer temporairement le bureau municipal pendant la période des fêtes soit du 24 décembre 2010 au 2 janvier 2011 inclusivement. Le bureau municipal rouvrira donc le lundi 3 janvier 2011. Lors de cette période de fermeture temporaire du bureau municipal, les employés permanents sont en congés avec rémunération.

**Adoptée à l'unanimité**

## 16. Souper de Noël des élus et des employés municipaux

M.B. 2010-12-06-292

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'organiser, aux frais de la municipalité, un souper de Noël pour les membres du conseil, les employés permanents ainsi que leurs conjoints et conjointes, le lundi 20 décembre 2010, au « Resto le Manoir » et d'en autoriser le paiement. La dépense reliée à ce souper sera imputée au poste « Fournitures de bureau » (02-130-00-670).

**Adoptée à l'unanimité**

## 17. Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011

M.B. 2010-12-06-293

**Considérant** qu'en vertu de l'article 148 du code municipal du Québec, un conseil municipal doit, avant le début de chaque année civile, établir le calendrier des ses séances ordinaires ;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011, séances qui se dérouleront habituellement les premiers lundis du mois à 19 h au 36 rue Principale et ce, aux dates suivantes :

Le lundi 10 janvier

Le lundi 7 février

Le lundi 7 mars

Le lundi 4 avril

Le lundi 2 mai

Le lundi 6 juin

Le lundi 4 juillet

Le lundi 1<sup>er</sup> août

Le mardi 6 septembre

Le lundi 3 octobre

Le lundi 7 novembre

Le lundi 5 décembre.

**Adoptée à l'unanimité**

## 18. Avis de motion pour adopter un règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2011



Le conseiller au siège numéro 1, André Patry, annonce ce 6 décembre 2010, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance extraordinaire en vue d'adopter le règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2011.

---

André Patry  
Conseiller, siège #1

## **19. Politique de gestion contractuelle**

Sujet reporté.

## **20. Postes de préposé à la patinoire – Confirmation d'embauche**

### **Notes au procès-verbal**

Le poste de préposé à la patinoire pour la fabrication et l'entretien de la glace est comblé à l'interne.

Les recherches se poursuivent pour le poste de préposé à la patinoire en ce qui concerne la portion surveillance.

### **Note au procès-verbal**

La directrice générale informe les membres du conseil que les entrevues pour le poste de commis de bureau temporaire auront lieu le mercredi 8 décembre 2010.

## **21. Correspondance**

### **21.1 Tourisme Vallée-de-la-Gatineau – Guide touristique**

M.B. 2010-12-06-294

**Considérant** l'offre reçue de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau pour une campagne de promotion touristique 2011 ;

**Considérant** que cette offre est une belle occasion de promouvoir les attraits de notre municipalité ;

**Considérant** que cette offre concerne deux outils promotionnels, le Planificateur de séjour et la Carte vélo ;

**En conséquence**, sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adhérer à cette campagne de promotion touristique pour un montant de 395\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée en 2011 au poste « Publicité, information » (02-130-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

### **21.2 Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau – Demande d'appui**

M.B. 2010-12-06-295

**Considérant** que la salle de spectacle régionale Gilles-Carle a été détruite par un incendie;

**Considérant** que la Vallée-de-la-Gatineau a besoin de cette infrastructure indispensable à son offre culturelle et à son développement économique;

**Considérant** que la députée de Gatineau, Madame Stéphanie Vallée, le Ministère de la culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), la Ville de Maniwaki et la Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki (CCIM) appuient le projet;

**Considérant** qu'il s'agit d'un projet de 9 250 000\$ pour lequel une subvention du gouvernement du Québec au montant de 7 914 600\$ est actuellement disponible;

**Considérant** que la Maison de la culture de la Vallée-de-la-Gatineau (MCVG) a signifié son intention de déposer une somme de 500 000\$ dans un compte conjoint avec le maître d'œuvre, la Ville de Maniwaki, pour le projet de reconstruction;

**Considérant** que la MCVG s'engage à entreprendre diverses démarches et initiatives pour combler la différence de 835 400\$;

**En conséquence**, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu que la Municipalité de Bouchette appuie le projet de reconstruction de la salle de spectacle ainsi que la MCVG dans ses démarches auprès du milieu pour recueillir les sommes nécessaires pour compléter le budget de construction et qu'elle demande au gouvernement du Québec que le projet puisse se réaliser dans les plus brefs délais possibles.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **21.4 Dépistage du radon – Écoles primaires de la CSHBO**

##### **Note au procès-verbal**

La municipalité de Bouchette est située dans une zone ayant un potentiel d'émission de radon. Une note pourrait être inscrite au bulletin municipal en ce qui concerne ce sujet afin d'informer les contribuables de Bouchette.

#### **21.5 Plaisirs d'hiver – Défi en patins de l'Outaouais**

##### **Note au procès-verbal**

Une demande sera formulée aux membres du comité des loisirs afin de vérifier leur intérêt à poursuivre l'organisation de cette activité et ce, comme par les années antérieures.

#### **21.6 SAGE – Demande de contribution**

##### **Note au procès-verbal**

Cette demande sera traitée lors de la préparation du budget 2011.

#### **21.7 Feuilleton paroissial – Demande de contribution**

M.B. 2010-12-06-296

Sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de contribuer pour une somme de 150\$ à l'impression du feuillet paroissial pour le secteur Haute-Gatineau en demandant que la modification de nom pour le conseiller au siège #5 soit effectuée dès maintenant. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité & information » (02-130-00- 340).

**Adoptée à l'unanimité**

**21.8 Rallye Perce-Neige 2011**

M.B. 2010-12-06-297

**Considérant** la demande déposée par les organisateurs du Rallye Perce Neige 2011;

**Considérant** que cette épreuve sportive empruntera certaines voies de circulation dans la municipalité de Bouchette;

**Considérant** que la demande consiste à permettre aux utilisateurs d'utiliser les voies de circulation concernées, soit la Montée Blue Sea, le chemin Carle et le chemin du Cimetière;

**En conséquence**, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de permettre aux organisateurs du Rallye Perce Neige 2011 d'utiliser les dites voies de circulation et ce, lors du jour du rallye qui se tiendra le samedi 5 février 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

**21.9 Dossier problématique – Matricule : 4618-84-4924**

Dossier à étudier.

**21.10 Demande de remboursement de taxes de roulotte – 16 chemin Patry Est**

Le conseiller au siège #1 se retire de son siège à la table de conseil car il est directement concerné par cette demande.

**Note au procès-verbal**

Des discussions ont lieu en ce qui concerne cette demande. Les membres du conseil mandatent la directrice générale pour aviser par voie écrite le demandeur que sa demande est refusée en faisant mention, entre autres, des points suivants : les roulottes sont utilisées durant la saison d'été, date de réception de l'avis, le conseil ne veut pas créer de précédent, traitement équitable, gestion interne, etc.

Le conseiller au siège #1 reprend son siège à la table de conseil.

**22. Varia**

**A- Bancs de parc**

M.B. 2010-12-06-298

**Considérant** qu'une exposition se tiendra au Château Logue à Maniwaki de janvier à mars 2011, exposition présentant l'utilisation de matériel recyclé pour créer des objets d'art;

**Considérant** qu'un des concepteurs des bancs de parc artisanaux créés pour le parc municipal désire exposer les deux bancs lors de cette exposition extérieure au Château Logue;

**Considérant** que le demandeur s'occupera d'enlever les bancs et de les remettre au même endroit lorsque l'exposition sera terminée;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser monsieur Marc Saumure, à utiliser les deux bancs de parc qu'il a fabriqués artisanalement avec le concours de deux autres personnes. Ils serviront pour l'exposition qui se tiendra au Château Logue de janvier à mars 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **B- Régime de retraite des employés municipaux (RREMQ)**

Sujet qui sera traité lors de l'ajournement de la présente séance.

#### **C- Contrat d'entretien des chemins d'été**

M.B. 2010-12-06-299

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale pour retourner en appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemins d'été. La dépense de publication sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

#### **D- Analyses automnales de l'eau des piézomètres au site des lagunes**

M.B. 2010-12-06-300

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale à prendre les dispositions avec la firme « Fondex » et ce, afin de procéder aux analyses automnales de l'eau des piézomètres au site des lagunes et ce, selon les spécifications du manuel de procédures des opérations du site. Cette dépense sera imputée au poste « Honoraires professionnels – Lagunes » (02-490-00-429).

**Adoptée à l'unanimité**

#### **E- Club de ski et planche 2011**

M.B. 2010-12-06-301

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de participer au financement du coût de transport collectif du programme du « Club de ski et planche de la Haute-Gatineau ». Cette participation signifie que la municipalité défrayera la part de la municipalité pour le transport collectif, soit la somme de 60\$ par enfant de Bouchette qui s'inscrit au programme.

De plus, encore cette année (2011), la municipalité défrayera aussi la part des parents pour le transport, soit 60\$, et ce, afin de conserver le coût de cette activité à 200\$ pour chaque enfant. Lors de l'inscription d'un enfant, il sera demandé aux parents de payer à la municipalité la somme de 120\$ pour le transport et cette somme sera remboursée par la suite aux parents avec des preuves que l'enfant a participé à au moins 5 dimanches sur les 8 dimanches prévus pour cette activité.

**Adoptée à la majorité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller André Patry enregistre sa dissidence en ce qui concerne cette résolution.

**23. Période de questions**

Aucune question n'est posée lors de la période de questions.

Monsieur Marc Saumure remercie les membres du conseil pour le prêt des bancs de parc pour la tenue d'une exposition au Château Logue à Maniwaki.

**24. Ajournement de la séance**

M.B. 2010-11-01-302

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu à 21h35 d'ajourner la présente séance au mercredi 15 décembre 2010 à 19 h.

**Adoptée à l'unanimité**

---

*Réjean Major*  
Maire

---

*Claudia Lacroix*  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière